

Déduction des travaux votés en copro ?

Par electrode, le 19/05/2013 à 23:38

bonjour

Je voudrais savoir si les travaux que je paie et commandés par le syndic, que celui-ci me fait parvenir dans mes appels de charges (où sont mélangés donc, travaux exceptionnels et appels de charges habituels) peuvent être déduits de ma déclaration foncière 2044 ?

Merci !!!

Par amajuris, le 19/05/2013 à 23:42

bsr,

à quel titre voulez-vous déduire ces charges ? les charges de copropriété ne sont pas déductibles. cdt

Par electrode, le 19/05/2013 à 23:47

d'accord,

mais étant donné que ce sont des travaux de réfection, je me dis qu'on pouvait peux être les déduire...